



Ref : CFVU2020/20-0210

CFVU DU 20 FEVRIER 2020

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION D'UNE MOTION RELATIVE A LA PRÉCARITÉ ÉTUDIANTE

- **La commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 20 février 2020 réunie sous la présidence de Monsieur Olivier BALLESTA,**

Vu le livre VII du code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Texte de la motion :

« Les membres de la CFVU expriment leur vive inquiétude vis à vis de la dégradation des conditions d'accueil et d'accompagnement des étudiants par les services sociaux du CROUS et demandent a minima le retour à la situation de 2018-19, à savoir sept demi-journées de permanence.

La CFVU demande à ce que le bureau CVEC s'empare de la question de la précarité étudiante en renforçant le volet relatif à l'action sociale.

Dans un contexte d'augmentation de la précarité de nos étudiants, la CFVU appelle la mobilisation des acteurs du site (CROUS, universités, région, département, métropole...) pour mener des actions concrètes et urgentes en faveur de l'amélioration des conditions de vie étudiante. »

- **APPROUVE (le cas échéant à l'unanimité de ses membres) LA MOTION RELATIVE A LA PRÉCARITÉ ÉTUDIANTE**
- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 20/02/2020.*

Nombre de membres présents	18
Nombre de membres représentés	4
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	22
Nombre de votes pour	22
Nombre de votes contre	0

La Présidente de l'Université,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.